

LOI n° 2010-30 DU 13 JUILLET 2010

portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou le 08 avril 2010, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de facilitation du Commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 25 juin 2010.

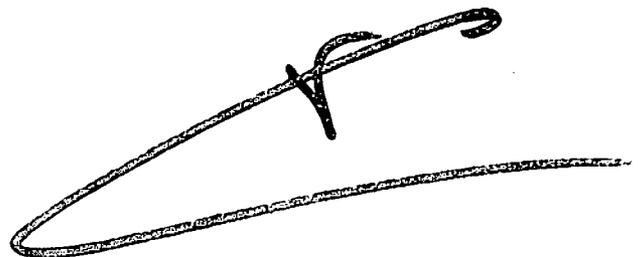
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant total de quarante six millions six cent mille (46.600.000) Droits de tirage Spéciaux (DTS) soit soixante quinze millions (75.000.000.) de dollars des Etats-Unis, équivalant à trente trois milliards sept cent cinquante millions (33 750 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou le 08 avril 2010, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du financement partiel du projet de facilitation du commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 13 juillet 2010,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

or

3



Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA.-

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
des Transports Terrestres, des
Transports Aériens et des Travaux
Publics,



Nicaise Kotchami FAGNON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECEPDEAP 4 MEF 4 MDCTTP/PR 4 MINISTERES 27 SGG
4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGSCT-INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 1 JO 1.

